



Jeudi 18 mars 2021

Le rapport public 2021 de la Cour des Comptes confirme l'efficacité et l'utilité du réseau des chambres de métiers de l'artisanat

Le réseau des CMA est un établissement public national fédérateur du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA). **CMA France agit pour que la place de l'artisanat soit reconnue** à part entière dans l'économie. **CMA France accompagne les artisans** à chaque moment de leur vie, pour apprendre, exercer et transmettre leur savoir-faire, tout en l'adaptant à l'évolution de leur quotidien.

Le réseau des CMA vient de faire l'objet d'un chapitre dans le rapport annuel de la Cour des Comptes. **Ce chapitre confirme à nouveau l'utilité de notre réseau.**

Joël Fourny, président de CMA France, a déclaré : « *La crise sanitaire et économique a confirmé, s'il en était besoin, l'utilité des réseaux consulaires, corps intermédiaires de l'Etat et acteur du dernier kilomètre. Les témoignages à ce sujet sont unanimes, aussi bien en provenance des artisans, des acteurs économiques que des élus locaux ou des parlementaires.* »

S'agissant plus spécifiquement du rapport de de son contenu, Joël Fourny a ajouté : « *C'est un bon rapport - qui tombe à point - un an après le début de la pandémie. Il démontre l'ampleur de notre action, de notre saine gestion et donc de notre utilité et constitue la preuve indiscutable que nous sommes utiles aux artisans, à l'artisanat, à l'emploi dans les territoires et à l'économie du pays* »

Le réseau des CMA **a fait le choix de sa réforme et la régionalisation effective (nous sommes passés de 89 à 21 établissements) depuis le 1er janvier 2021 est la base de ce que la Cour appelle de ses vœux** à savoir un réseau piloté, structuré, efficient et capable, dans les prochaines années de rationaliser le coût de son fonctionnement et améliorer l'offre d'accompagnement à ses ressortissants.

Enfin, Joël Fourny a ajouté : « *J'en profite pour remercier les 1,3 million d'artisans qui ont su répondre présents et n'ont pas failli dans cette crise sanitaire, tout comme les 11 000 collaborateurs et les 2 500 élus du réseau des CMA.* »

La crise sanitaire et économique a confirmé l'utilité des réseaux consulaires, corps intermédiaires de l'État tels que définis par la loi :

- **pour informer les artisans**, échanger avec eux, les guider et les conseiller dans cette crise hors-normes : **3,2 millions de contacts** avec les entreprises artisanales pour 1,3 million d'entreprises artisanales soit ***2,5 contacts** par entreprise, dont 375 000 appels et 1 125 000 courriels ;
- **pour communiquer pour l'artisanat**, encourager les Français à consommer local tout en apportant des solutions : #TousAvecNosArtisans ;
- **pour défendre la cause des artisans** et leur donner la part qui leur revient dans le plan de relance ;
- **pour former la prochaine génération d'artisans** : 100 000 jeunes formés dans nos 136 CFA soit + 4% / Prépa Apprentissage, c'est 5 000 jeunes dont 60 % ont signé un contrat d'apprentissage
- **pour recruter chez les plus jeunes**, qui aujourd'hui ont des difficultés à s'orienter et pour qui l'artisanat représente une solution d'avenir : 1 850 jeunes -26 ans en Cap artisanat et 100 000 jeunes formés dans les CFA de CMA ;
- **pour transformer leur activité**, en formant les artisans aux enjeux du numérique : **10 000 autodiagnostic, 5 000 diagnostics - 30 000 appels sur le sujet du numérique et 80 000 accompagnements d'entreprises artisanales.**



Contact presse - presse@cma-france.fr



cma-france.fr